

Saint-Prime, le 19 décembre 2016

Séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Prime tenue au lieu ordinaire des séances du conseil le 19 décembre 2016.

Étaient présents à cette séance, Madame la conseillère Brigitte Gagné, ainsi que Messieurs les conseillers Mario Lapierre, Adrien Perron, Luc A. Bonneau et Sylvain Auclair siégeant sous la présidence du maire suppléant, Madame Jacynthe Perron.

Ouverture de l'assemblée

Madame le maire suppléant ouvre la séance à 19h et invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour. Monsieur Régis Girard fait fonction de secrétaire de la réunion.

2016-290 Acceptation de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

2016-291 Adoption des prévisions budgétaires 2017

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2017 s'élevant à 4,655,000\$ soient adoptées par le conseil municipal.

2016-292 Taux de la taxe foncière 2017 (taux variés)

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2002-19, adopté à la séance ordinaire ajournée du 16 décembre 2002, autorise l'imposition de la taxe foncière générale par résolution (989 C.M.).

CONSIDÉRANT QUE les dépenses prévues s'établissent comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Administration générale	846 000\$
Sécurité publique	372 000\$
Transport	710 700\$
Hygiène du milieu	551 300\$
Santé et bien-être	16 300\$
Aménagement, urbanisme et développement	434 500\$
Loisirs et culture	670 700\$
Frais de financement	190 100\$
Total des dépenses de fonctionnement :	3 791 600\$

CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES

Remboursement de la dette à long terme	790 400\$
Affectations des activités d'investissement	6 800\$
Surplus accumulé affecté	(0\$)
Réserves financières et fonds réservés	<u>66 200\$</u>

Total conciliation à des fins budgétaires : **863 400\$**

TOTAL DES DÉPENSES ET CONCILIATION À DES FINS BUDGÉTAIRES : **4 655 000\$**

CONSIDÉRANT QUE les **revenus non fonciers** prévus s'élèvent à **1 892 074\$**.

CONSIDÉRANT QUE le montant total de l'**évaluation imposable** est de **205 244 000\$** et se répartit selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	178 512 649\$
➤ Immeubles 6 logements et +	3 125 515\$
➤ Immeubles non résidentiels	15 336 136\$
➤ Immeubles industriels	8 269 700\$

CONSIDÉRANT QUE la **différence entre les revenus et les dépenses** représente un montant de **2 762 926\$** et que par conséquent, il est nécessaire d'imposer et de prélever une taxe foncière générale, pour un montant total de **2 762 926\$**, selon les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,23\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,26\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,18\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,34\$ par cent dollars d'évaluation imposable

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QU'une **taxe foncière** soit imposée et prélevée sur tous les biens-fonds imposables de la municipalité **pour l'année 2017** selon les taux et les catégories suivantes :

➤ Résiduelle (résidentielle et autres)	1,23\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles 6 logements et +	1,26\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles non résidentiels	2,18\$ par cent dollars d'évaluation imposable
➤ Immeubles industriels	2,34\$ par cent dollars d'évaluation imposable

2016-293 **Taux de la taxe spéciale 2017 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc rang-3 sud**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2017 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du rang-3 sud, soit fixé par ce conseil à 210\$ par unité.

2016-294 **Taux de la taxe spéciale 2017 pour les bénéficiaires du réseau d'aqueduc Domaine L'Ile-des-Saules**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Sylvain Auclair, APPUYÉ PAR madame la conseillère Brigitte Gagné ET RÉSOLU QUE le taux de la taxe spéciale 2017 applicable au service de la dette, pour le secteur bénéficiaire des travaux de prolongement du réseau d'aqueduc du Domaine L'Ile-des-Saules, soit fixé par ce conseil à 518\$ par unité.

2016-295

Taux de la taxe 2017 sur les matières résiduelles

ATTENDU QUE, selon l'article 8 du règlement numéro 2010-02 adopté à la séance ordinaire du 11 janvier 2010, le conseil de la municipalité de Saint-Prime décrète que la taxe sur les matières résiduelles est imposée par résolution, à compter de l'exercice financier 2011.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre ET RÉSOLU PAR CE CONSEIL QUE la taxe sur les matières résiduelles, pour l'année 2017, soit fixée comme suit :

- 210\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation;
- 105\$ par unité de logement utilisée à des fins d'habitation saisonnière;
- 439\$ par usager pour les ICI (institutions, commerces et industries);
- 288\$ par usager pour les ICI fermes;
- Un supplément de 61.50\$ par résidence permanente visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques;
- Un supplément de 30.75\$ par résidence saisonnière visée par le service de vidange et de traitement des fosses septiques.

2016-A-12

Règlement ayant pour objet de modifier le Règlement No 2008-01 relatif aux tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements

Monsieur le conseiller Adrien Perron donne avis de motion de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement No 2008-01 relatif aux Tarifs d'aqueduc et d'égouts, et ses amendements, dans le but de :

- 1) Ajuster la tarification de la fromagerie avec les prévisions budgétaires 2017;
- 2) Ajuster les unités de base pour certaines catégories d'immeubles;
- 3) Ajuster le montant de la compensation applicable au traitement des eaux usées;
- 4) Ajuster la tarification de base (financement permanent des travaux des règlements Nos 06-2001 et 2010-05, 2010-03 et 04, ainsi que du règlement No 2013-04);
- 5) Prévoir un coût nul pour un nouveau raccordement d'aqueduc, d'égout sanitaire et/ou à l'égout pluvial, lorsqu'une propriété est soumise à une taxe spéciale sur les infrastructures.

2016-296

Adoption du programme triennal d'immobilisations 2017-2018-2019

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Mario Lapierre, APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Luc A. Bonneau ET RÉSOLU QUE le programme des dépenses en immobilisations de la Municipalité de Saint-Prime pour les exercices financiers 2017-2018-2019 soit adopté par ce conseil.

Ce programme triennal est divisé en phases annuelles, et prévoit pour chacune des années les dépenses suivantes :

<u>Année</u>	<u>Montant</u>
2017	1 844 300 \$
2018	3 740 000 \$
2019	960 000\$ \$
<u>TOTAL</u>	<u>6 544 300\$</u>

Ce programme triennal prévoit **16 projets** précis, tels que détaillés ci-dessous :

Emprunts à long terme (règlements)	Année	Montant	
2017			
1) Prolongement de la rue des Pruniers (Revêtement de surface et bordures);	2017	65 000\$	
2) Réfection de route Marcel-Auclair (3.2 km) (subvention 50% à confirmer);	2017	1 525 000\$	
3) Construction de la rue Lavoie (Revêtement de surface et bordures);	2017	25 000\$	
4) Parc de quartier – Quartier Vert-Eau;	2017	50 000\$	
5) Circuit de mise en forme intergénérationnel (si subvention);	2017	<u>123 500\$</u>	1 788 500\$
Note : Subventions totales estimées à 848 800\$			
2018			
6) Travaux découlant de l'adoption du Plan d'intervention municipal (TECQ)	2018	800 000\$	
7) Prolongement de la rue des Cerisiers (140 m) et Cornouillers (125 m);	2018	595 000\$	
8) Prolongement de la rue Lavoie – Phase II;	2018	200 000\$	
9) Déphosphatation des bassins d'épuration (si subvention, prévue à 85%);	2018	<u>2 145 000\$</u>	3 740 000\$
Note : Subventions totales estimées à 2 622 000\$			
2019			
10) Relocalisation de la bibliothèque municipale (si subvention);	2019	760 000\$	
11) Construction de la rue des Hironnelles (Revêtement de surface)	2019	<u>200 000\$</u>	960 000\$
Note : Subventions totales estimées à 380 000\$			
TOTAL EMPRUNT À LONG TERME			6 488 500\$
Fonds de roulement			
12) Revêtement de la surface du terrain de tennis (si subvention).	2017	36 000\$	
13) Benne basculante (camionnette F-350);	2017	<u>11 000\$</u>	47 000\$
TOTAL FONDS DE ROULEMENT			47 000\$
Fonds d'administration			
14) Wi-Fi public – secteur loisirs;	2017	1 000\$	
15) Matériel pour projet RLS;	2017	4 100\$	
16) Postes de travail (2).	2017	<u>3 700\$</u>	8 800\$

TOTAL FONDS D'ADMINISTRATION

8 800\$

TOTAL DES PROJETS

6 544 300\$

2016-297

Levée de l'assemblée

À 19h46, l'ordre du jour étant épuisé, IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Adrien Perron, ET RÉSOLU QUE l'assemblée soit levée.

**Jacynthe Perron, maire suppléant
Présidente de l'assemblée**

**Régis Girard, directeur général
et secrétaire-trésorier**

=====